

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

## **DE UN TRÉSOR À PARIS – SESSIONS PUBLIQUES**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre :

- **L'Organisateur** des chasses au trésor, la société *Un Trésor à Paris* ;
- **Le Demandeur**, toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier, pour son propre compte ou au profit de tiers, de la prestation proposée, et effectuant une réservation ;
- **Le Participant**, toute personne physique participant aux prestations organisées par l'Organisateur ;
- **L'Equipe**, l'ensemble des participants pour lequel le Demandeur a effectué une réservation ;
- **L'Animateur**, la personne physique encadrant la prestation organisée par l'Organisateur.

**La réservation et la participation aux prestations organisées par l'Organisateur impliquent une acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.**

Ces conditions prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'Organisateur. Vous pouvez adresser vos questions sur le présent règlement à [contact@tresoraparis.fr](mailto:contact@tresoraparis.fr).

l'Organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions applicables seront les conditions acceptées au moment de la réservation ou à la date de la signature du devis.

### 1 L'Organisateur

L'auto-entreprise *Un Trésor à Paris* dont le siège social est situé au 9 rue Auguste Simon – 94700 Maisons-Alfort – France, organise des chasses au trésor à base d'énigmes sur Paris. Elle est gérée par Johan van Santen avec un statut d'auto-entrepreneur

### 2 Contenu de la prestation

Une session publique se définit comme une prestation organisée à un jour, à un horaire et sur un scénario imposé par l'Organisateur. Une session publique regroupe plusieurs Equipes de Participants sur un même événement.

Le jour de l'organisation de la prestation, l'Equipe retrouve l'Organisateur sur le lieu de départ.

L'Organisateur demande à l'Equipe de remplir une fiche, avec au moins un numéro de téléphone portable joignable. Il prend l'Equipe en photo, et lui permet de se connecter à l'application web du jeu.

L'Organisateur explique ensuite à toutes les Equipes les règles du jeu, et leur remet une pochette contenant les énigmes et des documents.

Pendant la durée de jeu, les équipes évoluent en autonomie dans une zone de jeu, et sont aidés à distance via l'application web. Si besoin, l'Organisateur peut contacter les Equipes par téléphone.

Une fois la durée de jeu écoulée, les Equipes rejoignent l'Organisateur et lui remettent leur pochette.

L'Organisateur revient sur le jeu, désigne les équipes gagnantes et leur remet les éventuels lots.

Une fois l'événement terminé, le Demandeur reçoit la photo de l'Equipe par mail.

### 3 Conditions de Participation

Les prestations de l'Organisateur sont ouvertes aux personnes physiques majeures.

Les personnes mineures peuvent participer à condition d'être accompagnées d'au moins un adulte majeur. Les Equipes évoluent en autonomie, et les adultes seront responsables des personnes mineures de leur Equipe.

Pour participer, chaque Equipe doit être en possession d'un téléphone mobile joignable.

Si le Demandeur souhaite venir avec un animal de compagnie, il doit en faire une demande au préalable, et obtenir un accord par écrit.

## 4 Inscription

Le Demandeur souhaitant s'inscrire à une session publique doit le faire en ligne sur la page de réservation du site Internet de l'Organisateur : [www.tresoraparis.fr/reserver](http://www.tresoraparis.fr/reserver)

Le Demandeur choisira alors la date à laquelle il souhaite participer. Il sélectionne ensuite le nombre de places, indiquera son nom, son prénom, son adresse email et son numéro de téléphone de contact puis confirmera avoir lu et accepté les conditions générales de vente de Weezevent ainsi que celles de ce présent document.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données le concernant. Ce droit peut s'exercer en ligne en adressant un email à [contact@tresoraparis.fr](mailto:contact@tresoraparis.fr)

Le Demandeur validera ensuite ses informations, puis effectuera le paiement en ligne par l'intermédiaire d'une plateforme de paiement sécurisé.

Dès le paiement validé, un mail de confirmation comportant un lien pour télécharger son billet sera envoyé à l'adresse email renseignée par le Demandeur lors de la réservation. Si le Demandeur et le Participant ne sont pas la même personne, l'email de confirmation devra être transféré au Participant pour qu'il puisse le montrer à l'Organisateur.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, l'Organisateur ne peut s'engager à satisfaire le Demandeur que dans la mesure des disponibilités. Dans le cas où la session souhaitée par le Demandeur serait complète, le Demandeur devra choisir une autre session.

Les inscriptions à une session publique s'effectuent par Equipe. Il sera toujours possible de venir à plus nombreux que prévu le jour du jeu.

Notre service client est disponible par mail à l'adresse [contact@tresoraparis.fr](mailto:contact@tresoraparis.fr).

## 5 Paiement

Le paiement de la participation à une session publique s'effectue en ligne par carte bancaire uniquement, via une plateforme sécurisée.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. La prestation est néanmoins facturée sur la base du tarif en vigueur au moment de la réservation.

L'Organisateur ne conserve pas les données relatives aux cartes bancaires du Demandeur à la suite du paiement.

Le jour du jeu, si l'Equipe a des Participants supplémentaires au nombre prévu par la réservation, ils devront régler les places supplémentaires auprès de l'Organisateur, en espèces.

## 6 Conformité de la commande

Il appartient au Demandeur et au Participant de s'assurer que les informations figurant sur le billet correspondent bien à sa commande. Toute réclamation doit s'effectuer dans les 24 heures après réception du billet par email. Aucune réclamation ne sera acceptée après la prestation.

Concernant la livraison du billet par mail, il appartient au Demandeur de s'assurer de la bonne réception dudit mail et de prévenir l'Organisateur dans le cas contraire. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si le Demandeur ne peut profiter de sa Prestation sans que l'Organisateur ait été informé au préalable que le Demandeur n'ait rien reçu.

## 7 Handicap

Si le Participant a un handicap, il devra le préciser avant la réservation en envoyant une demande par mail à [contact@tresoraparis.fr](mailto:contact@tresoraparis.fr), pour vérifier que le handicap ne l'empêchera pas de participer. Sans cette vérification, et dans le cas où l'accès au jeu ne serait pas possible par manque d'infrastructure lié au parcours, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée.

## 8 Annulation

### *8.1 Annulation de la part du Demandeur*

En cas d'annulation du Demandeur, le Demandeur s'engage à avertir l'Organisateur. Aucun remboursement ne pourra lui être accordé.

### *8.2 Annulation de la part de l'Organisateur*

En cas d'annulation de la prestation par l'Organisateur, il s'efforcera de prévenir le Demandeur avant le départ du jeu par mail ou par téléphone.

## 9 Horaires et remboursement

Il est impératif de respecter l'horaire de rendez-vous indiqué sur le billet. En cas de retard, le Participant peut se voir refuser l'accès à la prestation.

Toute prestation interrompue, abrégée ou non consommée par le Participant de son fait et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Tout retard ou non présentation est considéré comme un désistement et ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas d'une annulation de l'évènement par l'Organisateur, il s'engage à fournir un avoir au Demandeur, ou si le Demandeur le souhaite, un remboursement intégralement de la prestation qui a été réglé. Dans le cas d'une carte cadeau, il s'agira de la prolongation de sa date de validité.

## 10 Reportage photographique – tournage de film ou reportage

Le Participant fait son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations qui s'avèreraient nécessaire dans le cadre d'un reportage ou un tournage durant la prestation de l'Organisateur. Avant tout tournage de film ou de reportage, le Participant doit au préalable demander l'autorisation écrite de filmer ou de faire des prises de vues sur les lieux de la prestation à l'Organisateur. Dans le cas contraire, l'Organisateur sera amené à refuser l'accès à la prestation au photographe et/ou caméraman.

## 11 Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, l'acheteur qui achète un bien ou une prestation de service à distance à un professionnel, dispose d'un délai de 7 jours francs pour changer d'avis sur son achat, sans avoir à le justifier ou à payer des pénalités (hors frais éventuels de retour). Par ailleurs, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats portant sur des prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. A ce titre, les prestations de l'Organisateur ne sont pas soumises à ce délai.

## 12 Litiges et responsabilités

Aucune violence physique ou morale ne sera tolérée. L'Organisateur attend des Participants un comportement fair-play. Toute tentative de tricherie, de fraude ou tout acte de violence (physique ou morale) entraînera l'annulation de la participation de son auteur.

L'Organisateur se déclare non responsable des accidents, de tout préjudice subi par le Participant lors de l'événement et de tout préjudice qu'il pourrait causer. La responsabilité individuelle de chaque Participant est la seule à être engagée.

L'Organisateur est propriétaire du matériel (pochette, documents fournis) mis à disposition durant les chasses au trésor. Le Participant s'engage à restituer le matériel en intégralité à l'Organisateur sur le lieu d'arrivée du jeu. En cas d'oubli, le matériel pourra être envoyé par la poste à l'Organisateur, et en cas de refus, l'Organisateur n'hésitera pas à faire appel aux autorités compétentes.

Tout matériel perdu, ou volontairement endommagé sera facturé au Demandeur.

## 13 Attribution de compétence

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de compétence désignés selon le code de procédure civil.

## 14 Informatique et Libertés

Le Demandeur est responsable de l'exactitude des informations saisies sur le formulaire de réservation du jeu en ligne sur le site internet.

Le Demandeur accepte de recevoir de la part de l'Organisateur des informations et offres commerciales sur son adresse e-mail, ainsi que des SMS de rappel de l'événement.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'inscription aux sessions sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à [contact@tresoraparis.fr](mailto:contact@tresoraparis.fr).

Les numéros de téléphone demandés aux participants pendant le jeu ne sont pas conservés ni utilisés à des fins commerciales. Ils ne servent que pour le bon déroulement du jeu.

Par ailleurs, l'Organisateur garantit la sécurité et la protection des données recueillies et notamment le fait qu'elles ne seront pas transmises à des tiers.

## 15 Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'utilisation de tout ou partie des éléments composant ces sessions de chasses au trésor, et notamment les énigmes, les questions et les supports sont strictement interdites, sous peine de poursuites judiciaires.

## 16 Droits à l'image

Toutes les personnes participant aux chasses au trésor acceptent implicitement de céder leurs droits à l'image dans le cadre de reportages, de prises de vue ou de films réalisés durant le jeu. Dans le cas où le Participant ne souhaite pas céder son droit à l'image il devra en faire la demande explicite soit par mail à [contact@tresoraparis.fr](mailto:contact@tresoraparis.fr) soit par un écrit qu'il remettra lors du départ de la chasse au trésor.

Document mis à jour le 18/02/2021